

Invitation à une activité de formation continue



Titre : TDAH ou pseudo TDAH
No d'activité : 69140
Date : jeudi le 14 mars 2019
Lieu : Clinique médicale des Sommets
Coordonnées : 1070 rue Principale est, Sainte-Agathe -des Monts

Objectifs

Suite à cette présentation, le participant pourra:

1. identifier les différences de fonctionnement du cerveau atteint du TDAH et les relier aux différences de fonctionnement des individus;
2. expliquer les impacts des difficultés d'auto-modulation associées au TDAH à travers les étapes de la vie;
3. identifier les éléments pouvant moduler ou mimer le tableau clinique du TDAH afin de mieux cibler les stratégies thérapeutiques aux individus appropriés;
4. cibler les évaluations complémentaires nécessaires et appropriées pour préciser le diagnostic.

Président de séance : Dre Marie-Pierre Chalifoux

Horaire

2019-03-14	12:00	13:00	Conférence	TDAH ou pseudo TDAH	Dre Anick Vincent
------------	-------	-------	------------	---------------------	-------------------

Veuillez confirmer votre présence auprès de:

Alexandre Jean-Savard
alexandra.jean-savard@purdue.ca
514-240-5712

L'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Purdue

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.